



Syndicat National des Ecoles

4 rue de Trévise - 75009 PARIS

Tel : 09 51 11 46 46

www.sne-csen.net



Communiqué de presse :

Décret Indemnités évaluations : la lecture du SNE était la bonne, maintenant il faut verser l'intégralité de l'enveloppe !

Le **SNE-CSEN** a été reçu à sa demande au ministère ce jeudi et **il s'est vu confirmer que le montant des indemnités pour les évaluations CE1 et CM2 est totalement indépendant du nombre d'élèves dans chaque classe.** Le SNE-CSEN avait raison, le décret instaurant des indemnités pour les évaluations nationales CE1 et CM2 n'a pas été respecté dans de nombreuses académies.

Les représentants du ministre ont été très surpris à l'exposé de la situation dans nombre de départements où les indemnités ont été attribuées soit au prorata du nombre d'élèves par classe, soit de manière incompréhensible. **Ils étaient d'autant plus étonnés qu'apparemment les inspections académiques ont perçu une enveloppe budgétaire d'un montant correspondant à la totalité des indemnités dues,** soit 400€ multipliés par le nombre de classes comportant des CE1 et 400€ multipliés par le nombre de classes comportant des CM2, quel que soit le nombre d'élèves.

Ils vont donc diligenter une enquête pour savoir dans quelles conditions ont été réparties les indemnités dans chaque département.

Le **SNE-CSEN demande que les Inspecteurs d'académie qui n'auraient pas procédé au versement complet des indemnités selon la règle définie par le décret, opèrent le plus vite possible à un "rattrapage" pour que tous les professeurs lésés soient rétablis dans leurs droits.**

Le **SNE-CSEN** incite tous les enseignants qui ont été lésés, alors qu'ils avaient respecté la procédure de passation des évaluations imposée par l'Administration, d'envoyer dès aujourd'hui un courrier de réclamation à leur Inspecteur d'Académie avec copie au siège administratif du SNE-CSEN pour qu'il assure le suivi du dossier.

Le **SNE-CSEN** démontre une fois de plus que sa préoccupation principale est la défense des intérêts des collègues sur le terrain.

Paris le 29 janvier 2010,